

# Argumentaire

## Pourquoi une résolution pour l'abandon de l'Accord UE-Mercosur et pour la relocalisation écologique et solidaire ?

Alors que la pandémie de COVID-19 et les conséquences de la guerre en Ukraine ont révélé au grand jour les fragilités économiques, sociales et sanitaires engendrées par la mondialisation néolibérale et productiviste, à Bruxelles, la Commission européenne cherche à en sauver le principe en négociant des accords tout azimuts (Mexique, Chili, Nouvelle-Zélande, Australie, Indonésie, Inde etc) et à ressusciter l'accord avec les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay). En parallèle, les études d'opinion montrent que de moins en moins de personnes souscrivent à de tels projets d'accord.

En septembre 2020, à l'occasion de la remise du rapport de la commission d'évaluation, dite commission « Ambec », voulue par Emmanuel Macron, le gouvernement indiquait rester « opposé au projet actuel » : « il n'y aura pas d'accord au détriment de notre planète » affirmait la ministre de la transition écologique Barbara Pompili. Depuis, ce « NON en l'état » a été régulièrement réaffirmé à Paris, sans que ce NON se traduise par un VETO ferme et définitif à Bruxelles, ou par une demande de renégociation de l'accord, laissant même parfois entendre qu'un accord UE-Mercosur complété d'une déclaration jointe regroupant des objectifs en matière de déforestation et de climat pourraient suffire à en accepter le principe.

C'est d'ailleurs l'option retenue par la Commission européenne pour ressusciter ce projet d'accord : la Commission s'est dotée d'un « instrument conjoint », jusqu'ici gardé secret, qu'elle est en train de soumettre aux Etats-membres de l'UE à ceux du Mercosur. Fuité et analysé par nos soins (1), ce document ne crée aucun nouveau mécanisme ni aucune nouvelle obligation permettant de répondre aux objections soulevées : il ne comprend rien sur le volet agricole, pourtant l'un des volets de l'accord les plus critiqués, et, plus généralement, l'économie générale de l'accord reste totalement inchangée, y compris en matière de climat et de biodiversité.

De leur côté, de nombreux lobbys économiques et industriels sont mobilisés : le Medef et ses équivalents italiens et allemands ont [demandé](#) une « ratification rapide » de l'accord tandis que Business Europe, le Medef européen, et ses équivalents du Mercosur ont publié une [déclaration conjointe](#) afin de « réitérer leur plein soutien à l'accord UE-Mercosur » et la nécessité qu'il soit « ratifié rapidement ».

Au moment où les promesses de « relocalisation » ont visiblement bien du mal à se concrétiser, grand est donc le risque de voir l'accord UE-Mercosur revenir par la fenêtre. Il convient donc d'augmenter la pression pour mettre fin aux efforts entrepris pour tenter de sauver l'accord UE-Mercosur et obtenir son abandon pur et simple ou, à tout le moins, de rouvrir la négociation sur le contenu de l'accord. Cela nous apparaît par ailleurs également le seul moyen pour que la politique commerciale européenne soit enfin revue en profondeur. En quelques lignes, voici quelques éléments justifiant cette proposition de résolution.

### **La relocalisation et la coopération écologiques et solidaires plutôt que la mondialisation et la concurrence néolibérales**

Plutôt qu'approfondir l'expansion d'un marché mondialisé, néolibéral et insoutenable, et devoir faire face aux mesures xénophobes et nationalistes prises par de plus en plus de gouvernements, nous devrions choisir une autre voie : celle de la relocalisation écologique et solidaire, s'appuyant sur une forte solidarité internationale. L'objectif n'est pas de rapatrier quelques usines stratégiques, mais de reconstruire nos économies sur la base des besoins des populations locales et de le faire dans de bonnes conditions sociales et écologiques.

Pour cela, les États, collectivités territoriales et populations doivent disposer des moyens législatifs, juridiques, fiscaux et économiques leur permettant de définir leurs besoins et la manière de les satisfaire. Les règles et institutions en matière de commerce et d'investissement doivent être profondément revues afin de protéger les secteurs qui portent sur les besoins fondamentaux (santé, logement, éducation, accès à l'eau, énergie et alimentation). Ces priorités doivent ainsi éclairer les décisions et concourir à accorder une préférence aux fournisseurs locaux. La relocalisation ne signifie pas pour autant la fin de tout commerce international mais celui-ci doit dès lors être fondé sur la complémentarité, la coopération et la solidarité.

Cela signifie :

- qu'il faut assurer la relocalisation de la production de biens essentiels autant que cela est possible et pertinent du point de vue environnemental, tout en aidant les pays du Sud à développer leurs propres productions alimentaire et industrielle et en évitant les doubles standards qui conduisent à exporter l'injustice et les risques environnementaux vers les pays du Sud.
- L'enjeu est d'accroître la résilience mondiale aux chocs internes et externes. En particulier, la production des biens essentiels du quotidien, ainsi que les produits nécessaires pour assurer des services publics de haute qualité, doit l'être sur des bases régionales et dans le respect de normes environnementales strictes et de droits sociaux et du travail élevés.
- que les autorités publiques et la population puissent réguler et exclure des règles commerciales des secteurs stratégiques, permettant de donner la priorité aux besoins fondamentaux et aux emplois soutenables. Les autorités doivent pouvoir inclure une préférence pour les fournisseurs locaux dans la passation de marchés publics. Donner aux collectivités territoriales le droit de décider par elles-mêmes permettra aux marchés publics de devenir un puissant soutien à la relocalisation de nos économies afin de satisfaire les besoins des populations.
- qu'il faut renforcer et re-municipaliser les services publics : les services publics doivent être de qualité et solides, en particulier les systèmes de santé publique, et ils ne peuvent être gérés dans une logique de maximisation du profit. Les services publics doivent donc être exclus des accords de commerce et d'investissement et les collectivités et les citoyens doivent avoir le droit de les organiser comme ils le souhaitent.
- que les échanges commerciaux irrationnels et inutiles doivent cesser et que la subsidiarité soit généralisée. Les échanges commerciaux redondants, c'est-à-dire lorsqu'on l'on échange les mêmes produits entre deux pays ou lorsqu'on expédie des denrées alimentaires vers d'autres pays pour y être transformées puis réimportées (crevettes décortiquées, pommes de terre congelées...), doivent cesser : ces échanges aggravent la crise climatique. Nous devons établir le principe de subsidiarité qui empêche l'importation lointaine de ce qui peut être produit localement, sur la base des principes de souveraineté alimentaire, de solidarité et de soutenabilité.
- que les systèmes agroécologiques locaux qui protègent le climat et la biodiversité soient protégés et développés. L'agriculture industrialisée basée sur la déforestation, les monocultures, les semences génétiquement modifiées et d'énormes quantités de pesticides et d'engrais doit être progressivement abandonnée : elle détruit les moyens de subsistance des personnes, des animaux et des plantes et facilite l'apparition de virus comme la Covid-19.

### **L'accord UE-Mercosur va complètement à rebours de ces principes.**

Les négociations entre l'Union européenne et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay), durent depuis plus de 20 ans et ont abouti à un accord politique en juin 2019. Depuis lors, la Commission européenne prépare l'accord en vue de sa ratification, alors qu'il est synonyme de

- l'aggravation de la destruction de l'environnement et de la crise climatique par l'accroissement des exportations de voitures européennes contre l'importation des produits issus de monocultures et pâturages destructeurs. Les secteurs de la viande et du soja continuent de faire progresser la déforestation de la forêt amazonienne, du Cerrado et des

forêts sèches du Chaco, qui sont pourtant d'une importance essentielle pour la stabilisation du climat mondial et pour la diversité biologique. Si l'accord devait être ratifié, ces pratiques en seraient légitimées et encouragées.

- l'augmentation des violations des droits humains, en toute impunité, y compris la violence physique et l'expulsion des petits agriculteurs et des populations indigènes de leurs terres. De nombreux dirigeants indigènes et défenseurs de l'environnement ont été assassinés dans les pays du Mercosur. En concluant un accord commercial avec des Etats où il existe des pratiques de pillage, l'UE viendrait à récompenser les violations des droits humains et à contredire ses propres valeurs démocratiques.
- une politique agricole orientée vers l'exportation qui a un effet néfaste sur les prix à la production dont dépendent les paysans du Mercosur et des pays de l'UE. Cet accord fera croître la pression pour réduire la portée des règles sanitaires et permettra un meilleur accès aux exportations de viande bon marché venant des pays du Mercosur, ce qui entraînera une pression à la baisse sur les prix à la production agricole des deux côtés de l'Atlantique. L'augmentation des exportations de viande, l'intensification de la culture du soja et de la canne à sucre intensifient la destruction de l'environnement, génèrent plus d'utilisation d'OGM, d'antibiotiques et de pesticides et aggravent la pollution des sols et de l'eau. En outre, de nombreux pesticides utilisés dans le Mercosur sont interdits dans l'UE : l'industrie chimique européenne produit sur le sol européen des pesticides interdits à l'usage au sein de l'UE et les exporte vers les pays du Mercosur. Voilà un cas manifeste de double standard et d'exportation des dommages environnementaux vers des pays où la régulation sanitaire est plus faible.

**Contact : [contact@collectifstopptafta.org](mailto:contact@collectifstopptafta.org)**  
**Site du collectif national contre le CETA et le Mercosur**